Révision du Plan d'Occupation du Sol en Plan Local d'Urbanisme de RAZAC-SUR-L'ISLE - 6 - Annexes - Approbation juillet 2013

ANNEXE 6.4 : LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE : EN APPLICATION DE L'ARTICLE R.123.24.4. DU CODE DE L'URBANISME

Source : Données fournies par le Porter à Connaissance

Les servitudes d'utilité publique, en tant que protectrice des intérêts généraux protégés par d'autres collectivités s'imposent au document d'urbanisme.

Les servitudes d'utilité publiques présentes sur la commune sont les suivantes :

- → cf. tableau, fiches descriptives des servitudes d'utilité publique et plans des Servitudes d'Utilité Publique
- → Pour la servitude « AS1 », se référer à l'annexe 6.5 suivante qui précise les sous-périmètres « SP1 » et « SP2 » dans une carte de l'arrêté préfectoral concernant le captage.

Révision du Plan d'Occupation du Sol en Plan Local d'Urbanisme de RAZAC-SUR-L'ISLE - 6 - Annexes - Approbation juillet 2013

Code	Catégorie	Servitude affectant l'utilisation du sol	Acte instituant la servitude	responsable	Actes
PM1	PLAN D'EXPOSITION AUX RISQUES NATURELS PREVISIBLES : PLAN D'EXPOSITION AUX RISQUES NATURELS PREVISIBLES		AP du 28/07/2006 : 28/07/06	DDESPE	Non
PM1	PLAN D'EXPOSITION AUX RISQUES NATURELS PREVISIBLES : PLAN D'EXPOSITION AUX RISQUES NATURELS PREVISIBLES	Plan d'exposition au risque naturel prévisible inondation de la vallée de l'Isle	Arrêté préfectoral du 01/02/2000	DDESPE	Oui

Code Code	Catégorie	Servitude affectant l'utilisation du sol	servitude	Service responsable	Actes
PT2	UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS : Télécommunication protection contre les	Liaison hertzienne PERIGUEUX- SAINT ASTIER : tronçon Champcevinel-Saint Astier	Décret du 23101981 : 23/10/81	DRN	Oui
PT2	obstacles UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS : Télécommunication protection contre les obstacles	Liaison hertzienne PERIGUEUX- BERGERAC : tronçon Champcevinel-Montpon Ménestérol	Décret du 29111974 : 29/11/74	DRN	Oui

Code	Catégorie	Servitude affectant l'utilisation du sol	servitude	Service responsable	Actes
PT3	UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS : Télécommunication-servitudes relatives aux communications	Lieux-dits Le Soullier, Boussac, Belles court, Laubresset, Bellescoup	Conventions amiables : 0	DRN	Non

Code	Catégorie	Servitude affectant l'utilisation du sol	Acte instituant la servitude	Service responsable	Actes
T1 -	UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS : Communication-voies ferrées	Ligne de COUTRAS à TULLE	De plein droit : 0	SNCFLi	Non

- 1	м	л.	-3

Code	Catégorie	Servitude affectant l'utilisation du sol	Acte instituant la servitude	Service responsable	Actes
	CONSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL : Réserves naturelles et parcs nationaux	Réserve naturelle volontaire de Peyssac	Arrêté préfectoral du 10/12/1985	DIREN	Non

Code	Catégorie	Servitude affectant l'utilisation du sol	Acte instituant la servitude	Service responsable	Actes
AS1	CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL : Conservation des eaux	Source des Moulineaux	Arrêté préfectoral du 06071994 : 06/07/1994	SIAEP	Oui

EI 3

Code	Catégorie	Servitude affectant l'utilisation du sol	Acte instituant la servitude	Service responsable	Actes
EL3	UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET	Rivière Isle	De plein droit : 0	DDESPE	Non

Code	Catégorie	Servitude affectant l'utilisation du sol	Acte instituant la servitude	Service responsable	Actes
13	UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS : Energie-gaz	Antenne MENESPLET-LE LARDIN (DN 150m)	Conventions amiables	GRTgaz	Non
13	UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET	Canalisation SAINT-ANTOINE DE CUMONT/EYLIAC (DN 300m)	Conventions amiables	GRTgaz	Non

14

Code	Catégorie	Servitude affectant l'utilisation du sol	Acte instituant la servitude	Service responsable	Actes
14	UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS : Energie électrique	Ligne à 63KV SANILHAC-BERTRIC	Arrêté préfectoral du 22071991 : 22/07/91	EDFBx	Oui
14	UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS : Energie électrique	Ligne à 2 circuits à 90KV BRANTOME-SANILHAC	Arrêté préfectoral du 22071991 : 22/07/91	EDFBx	Oui
14	UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS : Energie électrique	Diverses lignes MT	Conventions amiables : 0	EDFPgx	Non